



Conditions d'obtention d'un titre de séjour 10 ans en france

Par **SYFEH**, le **27/09/2011** à **10:32**

Bonjour,

J'aurais souhaité connaître les conditions d'obtention du titre de séjour de 10 ans. Je souhaite savoir si je suis éligible pour l'obtention de ce titre sachant que je suis de nationalité tunisienne et titulaire d'un titre de séjour "salarié" d'un an renouvelable depuis juillet 2008 (donc depuis plus de 3 ans).

Si je rempli les condition d'éligibilité à ce titre, pourriez-vous m'indiquer la démarche à suivre pour le demander.

Merci par avance de vos réponses.

Par **Sarkoco**, le **27/09/2011** à **11:07**

je pense que, après vous être renseigné sur le site, soit de la préfecture de votre département, soit sur celui du service public, il faut envoyer un courrier de demande avec accusé de réception à la préfecture de votre département. Joignez-y la plupart de vos justificatifs d'emploi (contrat, bulletins de paie, fiches d'imposition) de logement (quittance EDF ou France télécom), scolaires et universitaires (diplômes). n'oubliez pas aussi de fournir toutes infos utiles qui puissent démontrer que vous êtes réglo; par exple si vous êtes bénévoles dans une assoce, ou autre chose du genre. avec ça, normalement il vous répondront; quant à la réponse, je ne peux pas vous dire
Cordialement

Par **SYFEH**, le **27/09/2011** à **11:20**

Merci de votre réponse.

Bonne journée